

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le comité départemental d'accompagnement et de soutien des parents du Val d'Oise a été installé le 17 décembre 2012.

S'appuyant sur la définition de la parentalité élaborée par le comité national du 10 novembre 2011, le groupe a défini une conception partagée du soutien à la parentalité dans le Val d'Oise :

Définition de la parentalité par le comité national de soutien à la parentalité

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercé dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par la loi (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Conception partagée du soutien à la parentalité dans le Val d'Oise

- L'accompagnement se définit comme une ressource proposée aux parents dans toutes les étapes de leur parcours. C'est un processus dynamique et dans la durée.
- Le soutien à la parentalité se définit comme un recours ponctuel, à un moment clé de l'histoire familiale (naissance, adolescence, séparation, veuvage...).

Ces deux notions sont retenues par le comité départemental.

Après avoir convenu de cette définition commune à l'ensemble des acteurs, le groupe a élaboré une charte départementale déclinant les principes auxquels se référer afin de retenir les dispositifs relevant du soutien et de l'accompagnement des parents.

CHARTRE DÉPARTEMENTALE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ DANS LE VAL D'OISE

Les actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité visent :

- Le bien-être et l'intérêt de l'enfant ou du jeune (dès sa conception).
- La réaffirmation du parent en tant que premier éducateur de son (ses) enfant(s).
- Le principe de co-éducation qui permet, dans la bienveillance et le bien-être, d'amener l'enfant vers sa vie d'adulte autonome.
- Tout adulte œuvrant autour de l'enfant pour son bien-être, son intérêt et son avenir : le parent, les référents (adultes de la famille, éducateurs, enseignants, grands-parents...).

Entrent dans les dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité les actions et services qui répondent aux PRINCIPES suivants :

- Les actions visent à conforter les parents en tant que premier éducateur, ils détiennent des compétences reconnues par les acteurs du projet. Ceux-ci mettront en place un accueil, une écoute bienveillante, visant une relation de confiance réciproque et équilibrée.
- Les parents adhèrent au projet et détiennent le pouvoir de décision. Ils ont la possibilité de mettre fin à l'action sans contrainte et sans conséquence négative pour l'enfant et eux-mêmes.
- L'action mise en place répond aux besoins du (des) parent(s) mais aussi de tout adulte en relation avec l'enfant (professionnels, bénévoles...) dans le respect des rythmes de chacun.
- Toutes les formes d'organisation familiale doivent être prises en compte sans distinction ni discrimination en fonction des évolutions sociétales (familles monoparentales, éclatées, recomposées, homoparentales...), des contextes culturels et historiques.
- Dans un cadre partenarial, toutes les formes de lien seront recherchées : lien parents enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre parents et institutions, entre enfant et institutions...

Toutes les actions visent à amener les parents à s'approprier et à agir sur leur environnement social dans le but d'accompagner leur enfant vers l'autonomie.

La feuille de route confiée au groupe restreint pour 2014 portait sur l'élaboration d'un schéma territorial des dispositifs existants en cartographiant les actions et en repérant les zones les moins couvertes.

Ce travail est présenté en 2 parties, les données générales du département et l'implantation des actions de soutien à la parentalité dans le Val d'Oise.

I - DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE VAL D'OISE

Le département du Val d'Oise est composé de 185 communes réparties en milieu rural et en milieu urbain.

En 2010, 214 992 familles avec enfants (au sens de l'INSÉÉ) habitaient le Val d'Oise. En 2012, 142 957 familles étaient allocataires de la Caf.

L'analyse de la couverture peut être faite à partir de 3 indicateurs différents :

- la population,
- le droit aux prestations,
- le revenu des familles.

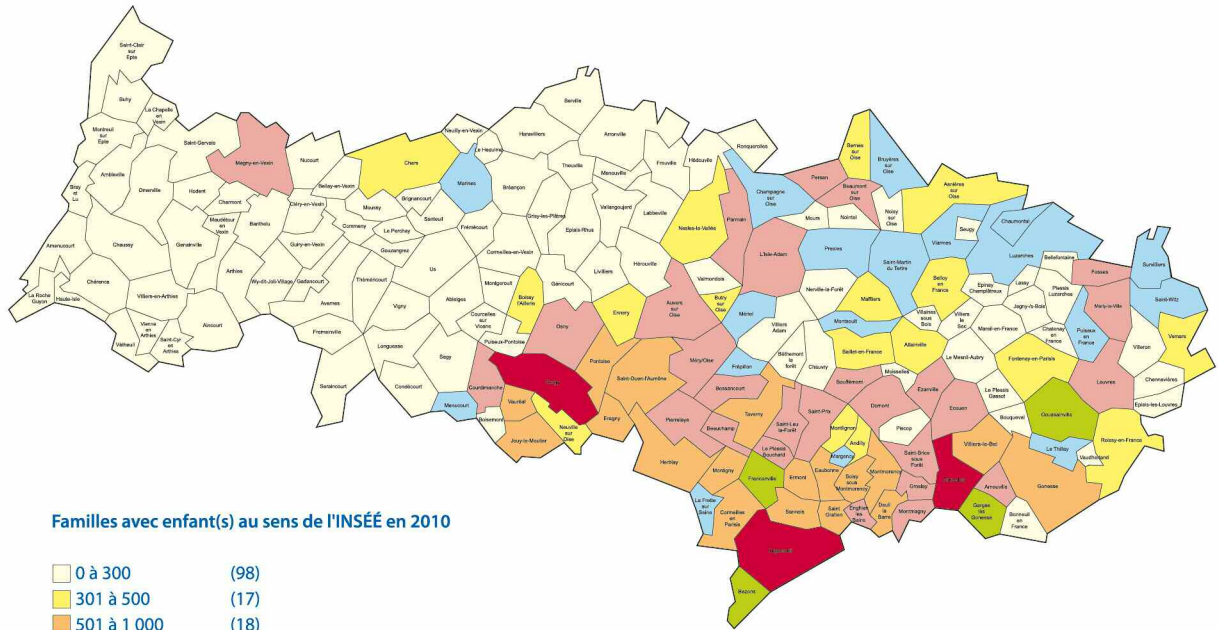
Les familles (INSÉÉ ou allocataires) sont représentées sur 3 communes principalement (Argenteuil, Cergy et Sarcelles) et globalement réparties sur le Sud et l'Est du département.

La présence des familles est moins importante sur les communes rurales du Nord et de l'Ouest du département.

Le besoin n'est pas lié uniquement à la densité des familles mais aussi à l'absence ou l'insuffisance d'équipements et de services, aggravées par des situations d'isolement géographique et social.

Les allocataires de la Caf représentent 67 % des familles (INSÉÉ). Le nombre de familles allocataires ne prend pas en compte les familles relevant de la MSA, des régimes spéciaux et tient compte du niveau des revenus et de la situation familiale excluant l'ouverture de droit à certaines prestations.

Familles avec enfant(s) au sens de l'INSEE en 2010 - Total INSEE : 214 992 familles avec enfant(s)

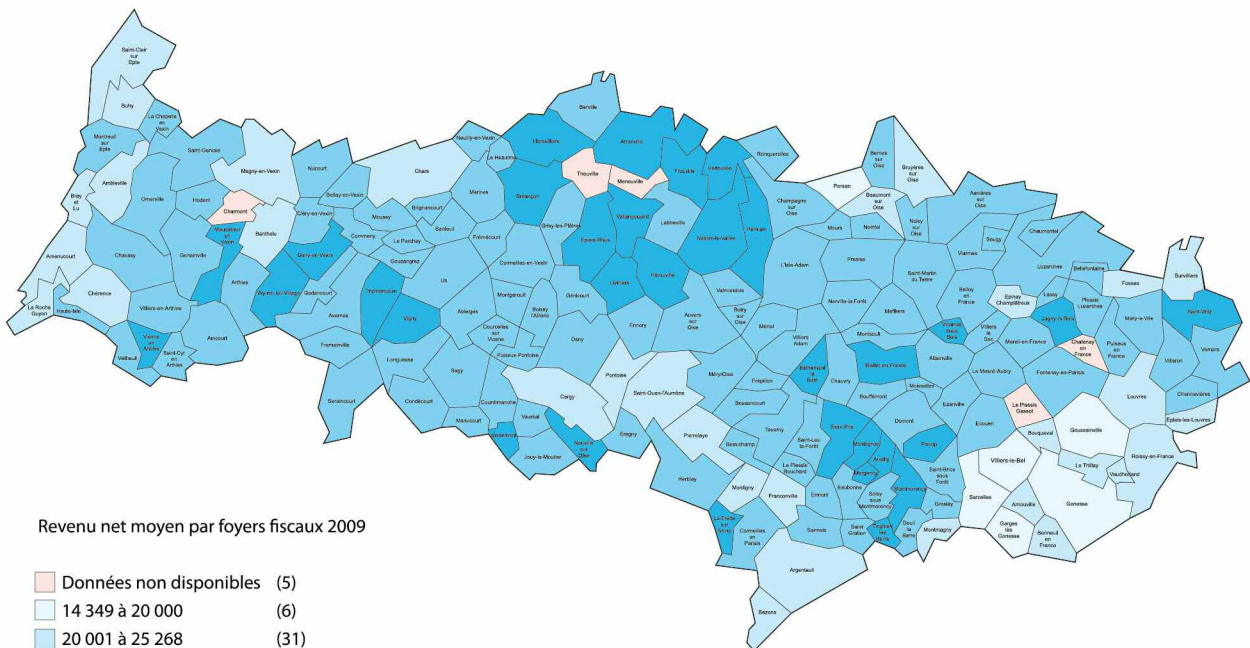


Familles avec enfant(s) au sens de l'INSEE en 2010

0 à 300	(98)
301 à 500	(17)
501 à 1 000	(18)
1 001 à 3 000	(27)
3 001 à 5 000	(18)
5 001 à 10 000	(4)
10 001 à 18 567	(3)

Pôle communication & pilotage Caf 95 - juillet 2014

Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009 (Moyenne départementale : 25 268,30 €)



Revenu net moyen par foyers fiscaux 2009

Données non disponibles	(5)
14 349 à 20 000	(6)
20 001 à 25 268	(31)
25 269 à 35 000	(108)
35 001 à 50 100	(35)

Pôle communication & pilotage Caf 95 - DGFH/INSEE - juillet 2014

II - IMPLANTATIONS DES ACTIONS PARENTALITÉ SUR LE VAL D'OISE ET ANALYSE

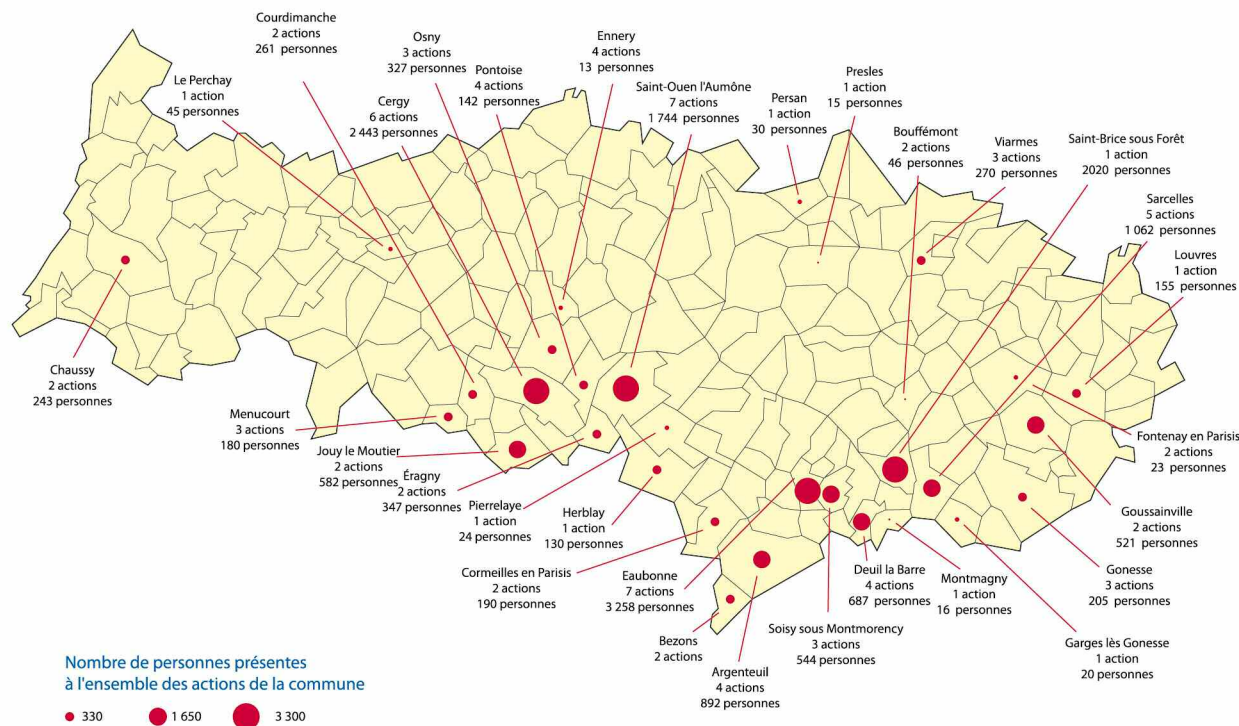
Cette seconde partie présente la photographie de l'offre parentalité sur le Val d'Oise. Cette présentation reprend chaque dispositif précédemment repéré par le comité départemental de la parentalité et désigne les localisations et leur nombre.

- le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- le Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- le Point conseil petite enfance
- le Lieu accueil enfants/parents
- l'Espace rencontres
- le Point information familles
- l'Animation collective familles
- la Médiation familiale
- la Malette des parents
- l'Opération ouvrir l'école aux parents
- le Programme de réussite éducative

N.B. : certaines actions sont mises en place en direction des parents sans être identifiées et inscrites dans un dispositif parentalité.

Actions préventives pour épauler les parents dans l'exercice de leur parentalité.

Nombre de personnes présentes au cours d'une ou plusieurs action(s) RÉAAP en 2013



Rôle communication & pilotage Car 95 - DGPH/INSEE - juillet 2014

Observations

Une disparité significative :

- certaines communes à densité de population équivalente sont plus ou moins couvertes par des actions RÉAAP, d'autres ne le sont pas du tout,
- les modalités des actions sont différentes d'un territoire à l'autre : ponctuelles (une fois par an) ou régulières (hebdomadaires ou mensuelles) et peuvent diversement toucher un ou plusieurs membre(s) d'une même famille.

Vigilance :

- les actions s'appuient sur un engagement volontaire des parents,
- ils peuvent être eux-mêmes porteurs d'actions.

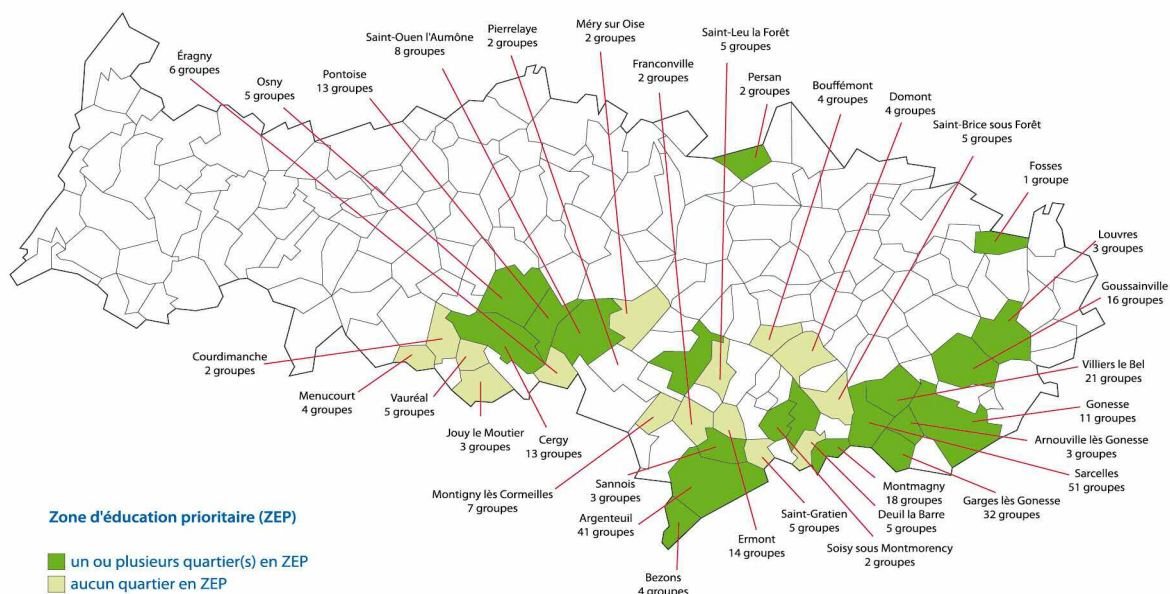
Perspectives

- Faire une évaluation et analyser les publics touchés/publics ciblés.
- Comment toucher tous les publics y compris ceux qui sont les plus éloignés du dispositif ?
- Comment travailler avec les porteurs de projets non identifiés formellement dans le RÉAAP, les solliciter, les accompagner dans leur projet et les intégrer au réseau départemental ?
- Élaborer des outils adaptés permettant la visibilité des actions et une meilleure coordination entre partenaires sur le plan local. (par exemple : guide ou site Internet présentant les différents dispositifs de parentalité à usage des professionnels de l'action éducative et sociale).
- Faciliter le rééquilibrage de l'offre sur le département (Vexin, Nord du département).
- Repérer, rencontrer les acteurs sur les communes hors politique de la ville et sur les communes de plus de 10 000 habitants non couvertes par un dispositif RÉAAP.

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Dispositif complémentaire à l'école destiné aux enfants et à leurs parents : soutien aux enfants dans leur travail scolaire et aux parents dans leurs relations avec l'école.

Prévision du nombre de groupe CLAS pour l'année 2013/2014



Pôle communication & pilotage Csf 95 - juillet 2014

Observations

Le CLAS est un dispositif d'accompagnement à la scolarité se situant dans un contexte général (pas seulement sur les zones d'éducation prioritaire ou géographiquement prioritaires). Un groupe CLAS est composé de 15 élèves différents.

L'Éducation nationale propose « l'accompagnement éducatif » à certains élèves.

- Dans le second degré, à disposition des 109 collèges du département. 100 % des établissements y participent. 4 volets : accompagnement méthodologique pour les devoirs, activités sportives, activités culturelles, langue vivante.
- Dans le premier degré, ce dispositif est proposé dans les écoles en zone d'éducation prioritaire au volontariat des familles et des enseignants.

3 volets : activités sportives, activités culturelles, aide méthodologique aux devoirs.

L'accompagnement éducatif s'adresse aux enfants et à leur famille. Les activités proposées sont très diverses d'une commune à l'autre, voire d'un porteur à l'autre sur une même commune.

Ce dispositif contribue néanmoins au soutien à la parentalité du fait qu'il prend en compte la préoccupation des parents pour la scolarité de leur(s) enfant(s).

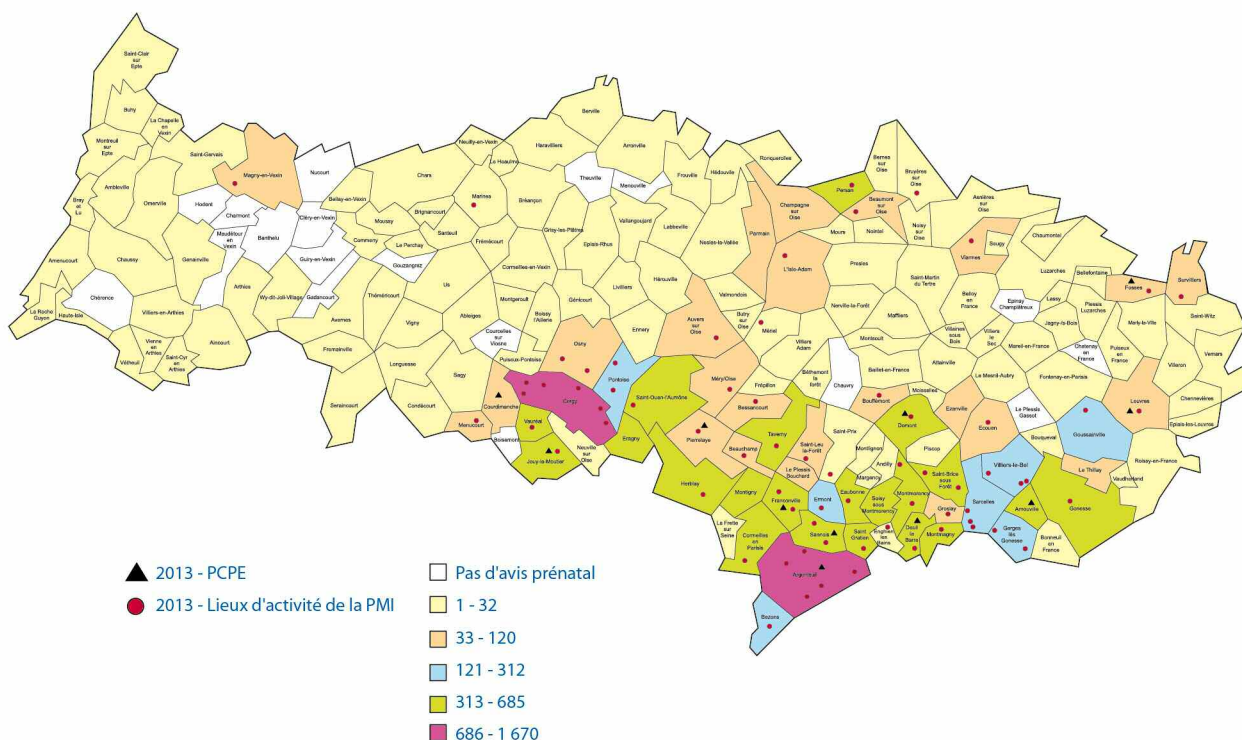
Certaines communes mettent aussi à disposition des élèves des études encadrées par les enseignants.

On ne retrouve pas les mêmes élèves dans les groupes CLAS, dans les études et dans l'accompagnement éducatif. Ces 3 dispositifs se complètent car ils ne s'adressent pas au même public.

Perspectives

- Veiller au respect de la charte nationale : une tendance générale à s'en éloigner est notée par les participants avec la mise en oeuvre d'activités exclusivement tournées vers l'aide aux devoirs ou au contraire vers des animations sportives ou culturelles.
- S'assurer de la cohérence ou de la complémentarité avec les temps d'activités périscolaires mis en place par la réforme des rythmes éducatifs.
- Veiller à l'accompagnement des parents et les remettre au cœur du dispositif avec leurs enfants.
- Veiller à leur implication (rechercher le contact régulier, l'écoute, le partage d'informations...).
- Veiller à une meilleure articulation pour une complémentarité entre les actions CLAS et les actions RÉAAP au bénéfice de l'accompagnement des parents et du lien famille école (transversalité, lisibilité...).

Points Conseil Petite Enfance - Lieux d'activité de la PMI - Avis prénataux par commune



Observations

En 2013, 11 PCPE étaient en fonctionnement sur le département.

L'objectif d'un PCPE est d'apporter aux futurs parents une information globale sur les différents modes d'accueil disponibles sur la commune, les aides financières de la Caf, le droit au congé parental et faciliter ainsi leur choix. La Caf contribue au diagnostic, au montage du projet, à l'animation, à l'information collective et sur rendez-vous des futurs parents et au financement des PCPE.

Dans le cadre de leur mission d'agrément et de suivi des assistant(e)s maternel(le)s, les professionnels du service de PMI participent aux réunions d'information des PCPE. Elles mettent également en œuvre des actions d'accompagnement et de soutien des futurs parents et des jeunes parents concernant les aspects médicaux, médico-sociaux et de puériculture dans les centres de PMI ou à domicile.

Un PCPE est mis en place à l'initiative de la commune en fonction des moyens humains et financiers. S'il n'y a pas de PCPE sur une commune, cela ne veut pas dire que les futurs parents ne sont pas informés mais que l'information est peut-être apportée par d'autres services et qu'elle peut être suffisante.

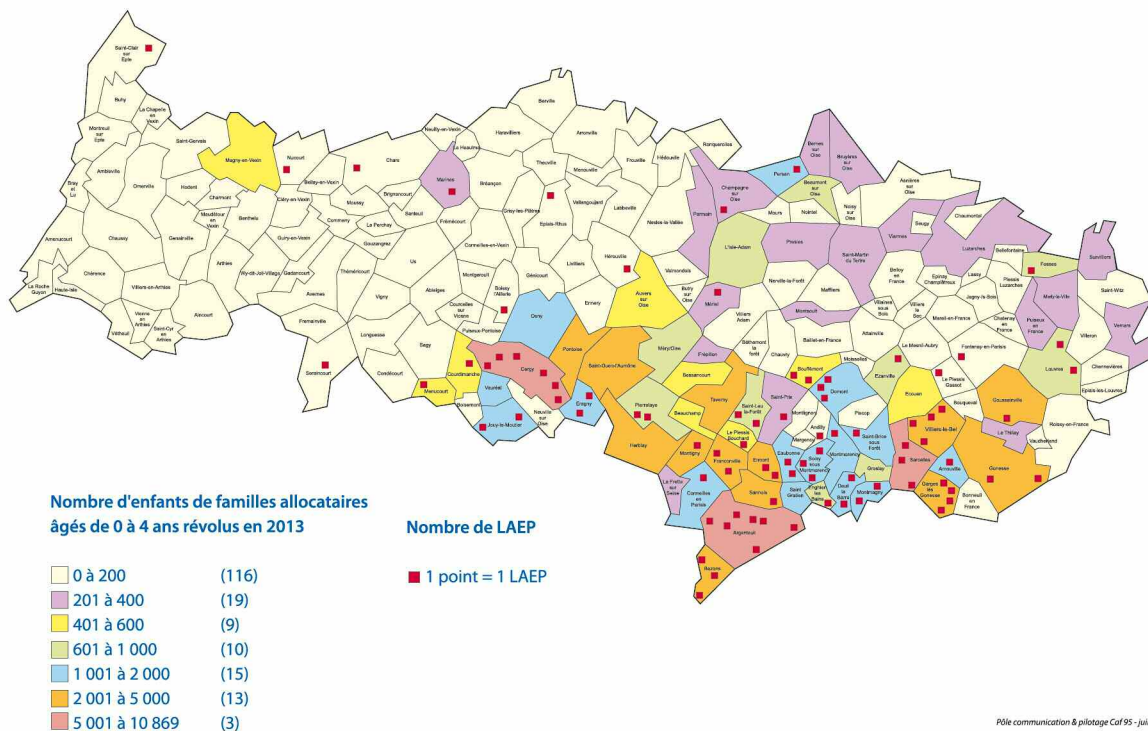
On note une progression spontanée des demandes en 2014, ce qui dénote un intérêt des communes pour ce dispositif.

Perspectives

- Accompagner les projets et valoriser les dynamiques locales pour un meilleur accompagnement des futurs parents
- Rester à l'écoute des demandes des communes.
- Adapter le projet selon le contexte local et les ressources disponibles.
- Améliorer le recours des parents à l'offre qui leur est proposée (portage de l'information par le réseau des acteurs).

Lieu de socialisation des enfants accompagnés de leurs parents et de soutien à la relation enfant/parent.

Nombre de LAEP par rapport au nombre d'enfants de familles allocataires âgés de 0 à 5 ans révolus



Observations

Le département est très bien pourvu en nombre de LAEP, en 2013, 100 Lieux d'Accueil Enfants Parents sont en activité.

Comme pour les autres dispositifs, certaines zones sont moins investies (Vexin et Nord du département) ou ne sont pas suffisamment couvertes par rapport au nombre d'enfants de moins de 6 ans.

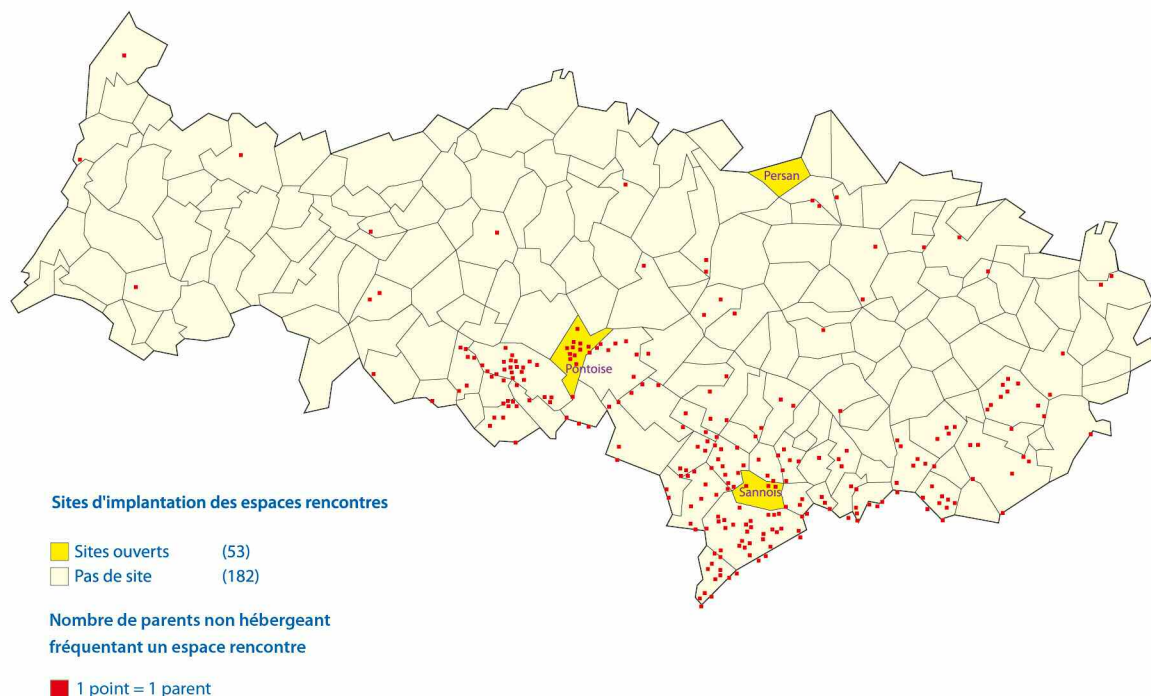
Perspectives

Comment investir ces périmètres ?

- Démarcher les communes, les intercommunalités, les écoles, les PMI...
- Inciter les porteurs de projet pour un regroupement intercommunal dans les zones rurales (Nord, Ouest du département) et optimiser les structures existantes par une offre intercommunale.
- Se rapprocher pour associer des partenaires qui pourraient faire levier auprès des acteurs locaux comme l'association ALISE ou l'association des Foyers ruraux.

Lieu neutre sécurisant permettant l'exercice du droit de visite aux parents non gardiens.

Lieux d'habitation du parent non hébergeant fréquentant un espace rencontre en 2013



Pôle communication & pilotage Caf 95 - juillet 2014

Un seul opérateur identifié en 2013 et 2 en 2014.

1 600 rencontres annuelles proposées, 1 257 effectives (dont 61 en Île-de-France et 26 sur les départements de l'Eure et de l'Oise).

Les parents non hébergeant peuvent se rendre sur le site de leur choix.

Observations

Un nombre important de parents non hébergeant réside sur l'Est du département alors que l'on constate l'absence d'un site à proximité. Les parents qui habitent l'Est du département se rendent certainement sur les sites de Persan ou de Sannois, alors qu'il semblerait y avoir moins de parents non hébergeant autour de Persan. Un site sur l'Est du département pourrait être nécessaire.

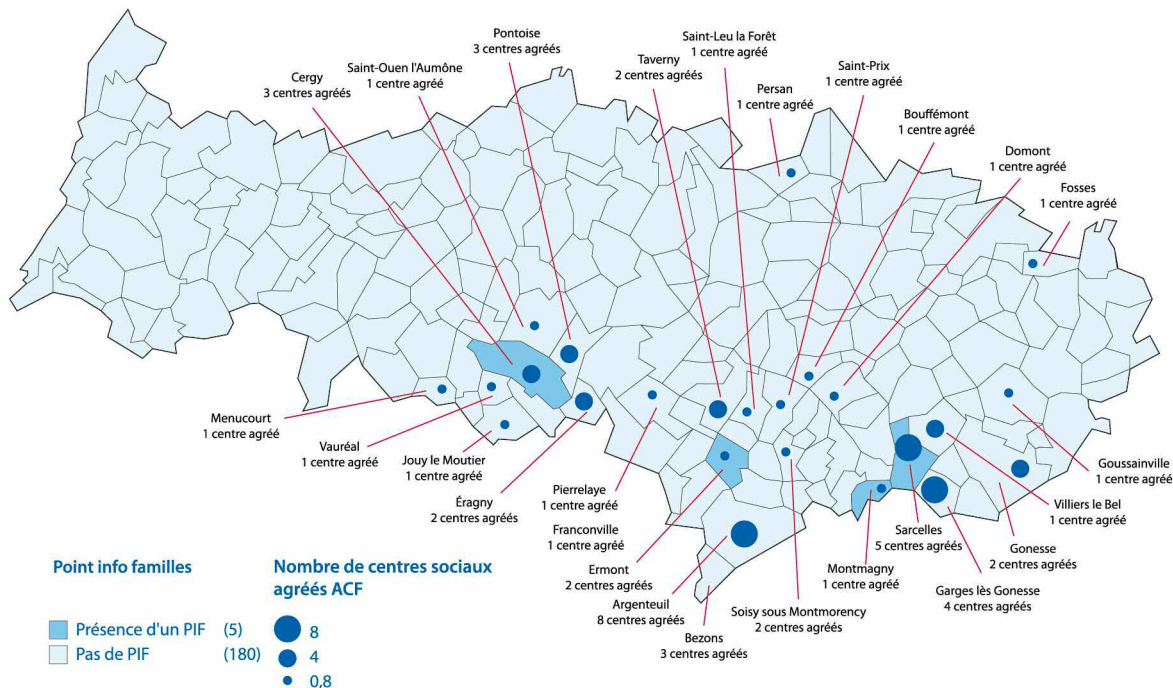
La carte ne représente pas le lieu de domicile de l'enfant par rapport au lieu d'accueil de l'espace rencontre.

Perspectives

- Pour affiner l'adéquation de l'offre au besoin, il est souhaitable de connaître le nombre d'ordonnances prononcées par des juges et la capacité d'accueil des parents par les espaces rencontres.
- Développer une offre sur l'Est du Val d'Oise.

LES CENTRES SOCIAUX AVEC AGRÉMENT ET LES POINTS INFORMATION FAMILLES (PIF) "ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES"

Agrément ACF des centres sociaux et Point info familles (PIF) 2012



Plan communication & pilotage/Comité de soutien à la parentalité Caf 95 - mai 2014

Entre 2004 et 2008, 10 PIF en activité sur le département. En 2014, il en reste 4.

Le label décerné par l'État reste en vigueur mais il n'y a plus de financement depuis 2010.

3 PIF sur les 4 existants sont portés par des communes et un par une association départementale (UDAF). La dernière instruction générale de la DGCS incite à confier la coordination des PIF au RÉAAP.

Observations

Les centres sociaux qui font l'objet d'un agrément « Animation Collective Familles » développent un projet familles coordonné par un référent familles chargé de l'information, l'orientation et de mettre en place :

- des actions collectives telles que les loisirs des familles,
- des projets collectifs sur des thématiques qui interrogent les parents.

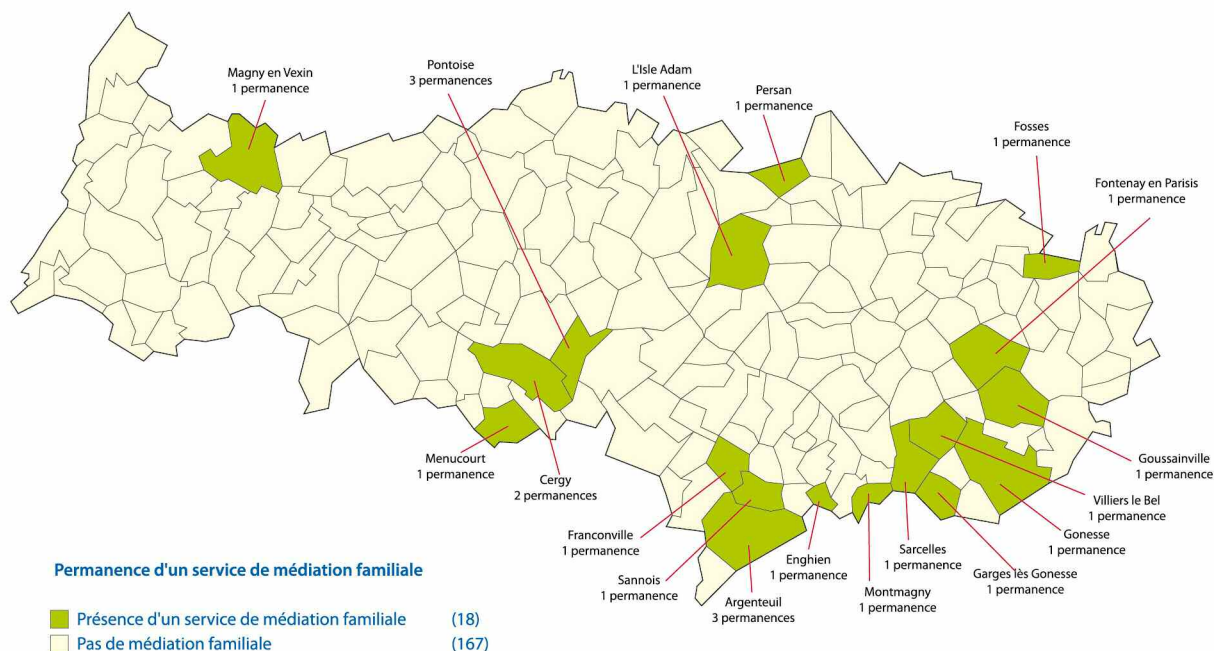
Perspectives

Définir une position sur les enjeux et orientations concernant l'avenir des PIF et leur prise en compte dans le partenariat départemental :

- Les soutenir par un accompagnement à la fois technique, financier, logistique et une mise en réseau via le RÉAAP.
- Assurer une coordination des PIF labellisés avec les actions d'Animation Collective Familles des centres sociaux dans le cadre de l'information aux familles.

La médiation familiale répond aux besoins d'un couple parental confronté à une situation bloquée ou conflictuelle dans l'intérêt de l'enfant.

La médiation familiale en 2013



Pôle communication & pilote/Comité de soutien à la parentalité Caf 95 - mai 2014

Observations

L'offre de médiation familiale est en constante progression depuis 2009, tant en nombre de mesures réalisées qu'en nombre de bénéficiaires.

Les familles du département peuvent se rendre sur le site et le service de leur choix. 779 personnes ont bénéficié d'une médiation familiale en 2013.

Les services de médiation familiale sont présents sur l'ensemble du territoire.

5 services de médiation familiale se répartissent sur le territoire :

- Centre de médiation du Val d'Oise 2 permanences
- Médiation Val d'Oise 4 permanences
- Sauvegarde du Val d'Oise 1 permanence
- Association IDF Médiation et formation 6 permanences
- Association pour le couple et l'enfant 8 permanences

Certaines familles préfèrent aller dans un service qui n'est pas à proximité de leur domicile (plus proche du lieu de travail, confidentialité...).

Perspectives

- Consolider l'offre de médiation familiale.
- Maintenir une vigilance sur les financements complémentaires à la prestation de service de médiation familiale afin d'assurer la pérennité de l'offre.

Outils utilisés par les enseignants pour accompagner les parents dans les moments clés de la scolarité (entre CP et 3^{ème}).

Observations

Le dispositif a été mis en place depuis 2010. A ce jour, il n'y a plus de suivi de la mallette des parents par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

Chaque établissement peut utiliser les outils mis à disposition via le site : <http://eduscol.education.fr/>

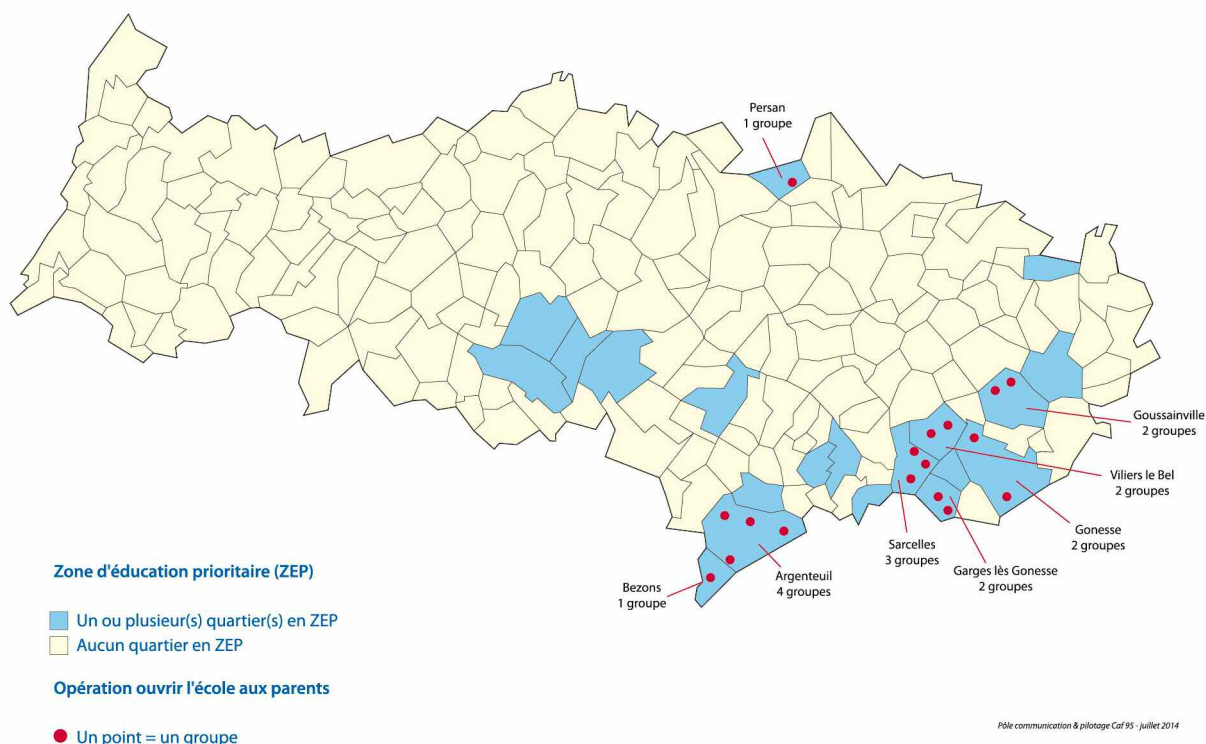
En revanche, la loi du 8 juillet 2013 précise le renforcement des liens entre l'école et les parents avec, entre autre, la mise en place d'un « Espace parents » dans les locaux de chaque établissement scolaire.

Perspectives

- Vérifier la volonté de poursuivre ce dispositif qui reste d'actualité, uniquement à l'initiative des équipes éducatives locales.
- Articuler l'utilisation des mallettes avec les rencontres de parents et l'espace parents.

Dispositif d'apprentissage du français au travers de l'institution scolaire et de la place des parents dans le suivi scolaire de l'enfant.

Nombre de groupes : Opération ouvrir l'école aux parents



17 groupes pour l'année 2013/2014.

Le nombre de groupes et d'implantation répond aux besoins identifiés sur un territoire en respectant l'enveloppe budgétaire.

Observations

L'opération "Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration" est toujours suivie et accompagnée au niveau départemental. Le dispositif répond aux besoins identifiés par les équipes éducatives. Le nombre de groupes doit obligatoirement s'inscrire dans l'enveloppe budgétaire académique. Le Val d'Oise maintient le nombre de groupes tous les ans avec une légère variante en terme d'implantation : transfert du groupe de Cergy (pas de parents volontaires) sur l'ouverture d'un groupe à Bezons (besoins identifiés).

Un audit national a été réalisé par le Ministère de l'Intérieur. Dans le Val d'Oise, la circulaire est respectée dans sa globalité et ses spécificités, les objectifs sont donc bien atteints.

Ce sont les familles des enfants du 1^{er} degré qui sont le plus touchées par ce dispositif.

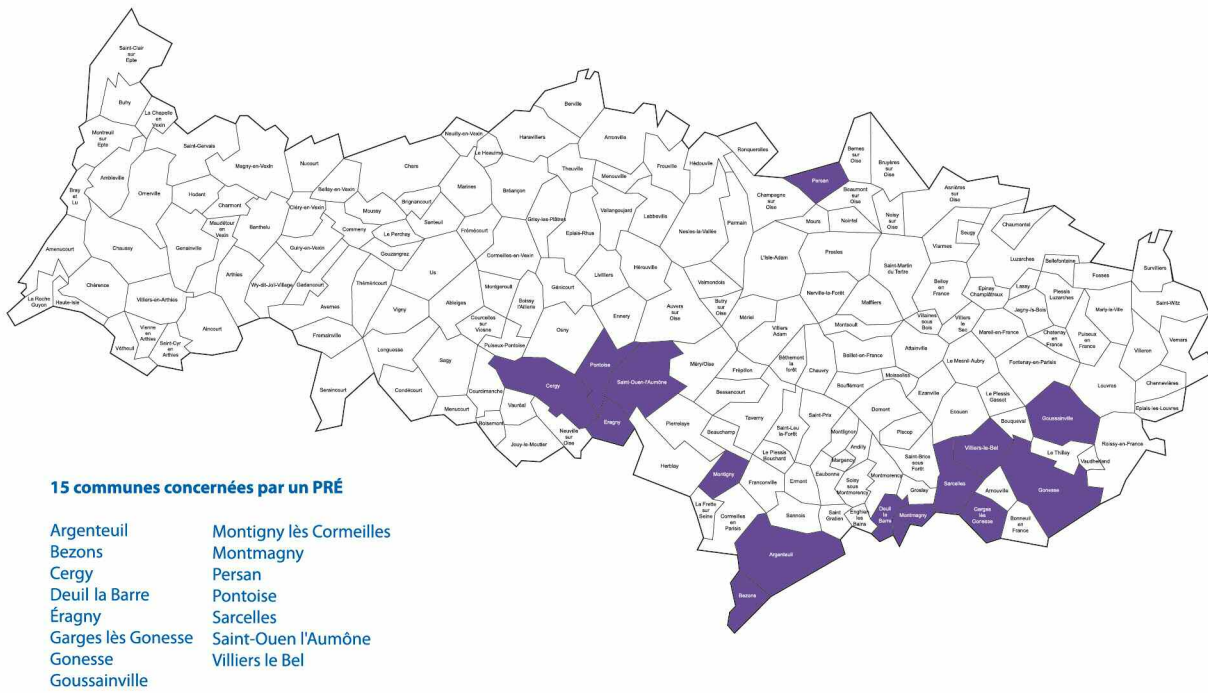
Une difficulté pour le développement du dispositif : pas de plus-value pour les établissements scolaires par rapport à l'investissement des personnels enseignants.

Perspectives

- Anticiper et préparer l'action avec les acteurs locaux extérieurs à l'établissement scolaire et assurer le lien avec les actions locales par exemple : café des parents...
- Mobiliser un réseau local afin de réunir les conditions de réussite pour l'inscription et l'assiduité des parents volontaires (accueil des enfants durant les séances et prise en compte des contraintes des parents).
- Développer une coordination locale avec les actions RÉAAP, CLAS et PRÉ (exemple : lien entre les parents et actions à l'issue du dispositif limité dans le temps).

Le programme de réussite éducative s'adresse à des enfants de 2 à 16 ans et à leur famille. Il propose une approche globale des problèmes d'un enfant, repérés par l'école ou tout autre partenaire. Il vise la construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif, dans le but de permettre au jeune de surmonter ou d'atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à sa réussite scolaire et éducative.

Programme de réussite éducative 2013 (PRÉ)



Pôle communication & pilotage Car 95 - DGPR/INSEE - juillet 2014

Observations

4 axes sont identifiés pour les programmes de réussite éducative :

- la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire,
- l'accueil des élèves exclus,
- la santé,
- le soutien à la parentalité.

Les PRÉ développent des actions régulières d'accompagnement des enfants et de leur famille. Ils mettent en place des actions collectives ou s'associent aux projets portés par d'autres acteurs.

Perspectives

- Articuler l'information, identifier la complémentarité et les liens avec les autres dispositifs de soutien aux parents.
- Coopérer à l'élaboration de projets collectifs partagés dans le réseau local.

CONCLUSION

Le groupe de travail retient les éléments suivants en guise de conclusion :

- une disparité de répartition entre les zones urbaines et rurales du département indiquant qu'il faut porter une attention particulière sur les zones rurales les moins pourvues du département (Nord et Ouest),
- Les zones urbanisées du Sud et de l'Est du département sont mieux pourvues en actions parentalité,

Ces constats amènent plusieurs interrogations

- Les actions sont-elles bien ciblées, adaptées aux besoins des familles, au regard de la densité démographique et des indicateurs de fragilité ? (ressources, composition familiale, spécificités...).
- Les actions sont-elles coordonnées entre elles ?
- Les actions sont-elles suffisamment connues et lisibles par les acteurs et les familles ?
- Comment favoriser l'appropriation par les acteurs et les publics ?
- Comment soutenir et développer la dynamique de réseau ?
- Comment faciliter le rééquilibrage de l'offre sur le territoire ?

